## BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale

Sous-direction de la gestion du personnel

Bureau du personnel officier

# Arrêté du 3 octobre 2013 conférant un grade et un emploi d'officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense

NOR: INTJ1324558A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L.4132-10;

Vu le décret nº 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux officiers commissionnés;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 modifié fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale,

Arrête:

### Article 1er

M. Étienne LAVAL est recruté au grade de capitaine (troisième échelon) en qualité d'officier commissionné servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense pour occuper un emploi d'architecte réseau au sein du service de traitement de l'information gendarmerie à Rosny-sous-Bois, pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2013.

# Article 2

L'intéressé est rattaché au corps des officiers de la gendarmerie nationale.

# Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 octobre 2013.

Pour le ministre et par délégation : Le général de division, directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale, P. MAZY